



Envoi au contrôle de légalité le : 18 juin 2024

Publication électronique le : 18 juin 2024

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

REUNION DU 27 MAI 2024

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

Secrétaire : Mme Emmanuelle LAPOUILLE

Étaient présents : M. Jean-Claude LEROY, Mme Mireille HINGREZ-CÉRÉDA, Mme Valérie CUVILLIER, Mme Blandine DRAIN, Mme Maryse CAUWET, M. Ludovic LOQUET, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, M. Jean-Claude DISSAUX, Mme Laurence LOUCHAERT, Mme Karine GAUTHIER, M. Alain MEQUIGNON, Mme Florence WOZNY, M. Jean-Jacques COTTEL, Mme Caroline MATRAT, M. Sébastien CHOCHOIS, Mme Sophie WAROT-LEMAIRE, M. André KUCHCINSKI, Mme Fatima AIT-CHIKHEBBIH, M. Pierre GEORGET, Mme Carole DUBOIS, M. Olivier BARBARIN, Mme Zohra OUAGUEF, M. Etienne PERIN, Mme Maryse DELASSUS, M. Claude BACHELET, M. Bruno COUSEIN, Mme Stéphanie RIGAUX, M. Philippe FAIT, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, M. Alexandre MALFAIT, Mme Sylvie MEYFROIDT, M. Frédéric MELCHIOR, Mme Brigitte PASSEBOSC, M. François LEMAIRE, M. Marc SARPAUX, Mme Marie-Line PLOUVIEZ, M. Steeve BRIOIS, M. Ludovic PAJOT, M. René HOCQ, Mme Emmanuelle LEVEUGLE.

Excusé(s) : M. Daniel MACIEJASZ, M. Laurent DUPORGE, Mme Evelyne NACHEL, Mme Maïté MULOT-FRISCOURT.

Assistant également sans voix délibérative : M. Jean-Louis COTTIGNY, M. Bertrand PETIT, M. Jean-Marc TELLIER.

Excusé(s) sans voix délibérative : M. Michel DAGBERT.

**CONCESSIONS DE LOGEMENTS PAR NÉCESSITÉ ABSOLUE DE SERVICE ET
CONVENTION D'OCCUPATION PRÉCAIRE DANS LES ÉTABLISSEMENTS
PUBLICS LOCAUX D'ENSEIGNEMENT.**

(N°2024-197)

La Commission Permanente du Conseil départemental du Pas-de-Calais,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.3121-14, L.3121-14-1, L.3211-1 et L.3211-2 ;

Vu le Code de l'Éducation et, notamment, ses articles R.216-4 à R.216-19 ;

Vu la délibération n°2021-257 du Conseil départemental en date du 01/07/2021 « Délégation d'attributions à la Commission Permanente » ;

Vu la délibération n°8 du Conseil Général en date du 19/09/2011 « Gestion des logements de fonction - Titres d'occupation des personnels logés par nécessité absolue de service » ;

Vu la délibération n°5 du Conseil Général en date du 29/06/2009 « Gestion de logements de fonction dans les EPLE » ;

Vu le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;

Vu l'avis de la 3^{ème} commission « Education, culture, sport et citoyenneté » rendu lors de sa réunion en date du 13/05/2024 ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1 :

D'approuver, pour les collèges Angellier de Boulogne-sur-Mer et Jacques Brel de Fruges, les concessions de logement par nécessité absolue de service, figurant au tableau joint en annexe 1, selon les modalités reprises au rapport joint à la présente délibération.

Article 2 :

D'approuver, pour le collège Du Caraquet de Desvres, la concession de logement en forme de convention d'occupation précaire, figurant au tableau joint en annexe 2, selon les modalités reprises au rapport joint à la présente délibération

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 44 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrit) Contre : 0 voix Abstention : 0 voix
--

(Adopté)

.....
LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

ARRAS, le 27 mai 2024

Pour le Président du Conseil départemental,
La Directrice générale des services,

Signé

Maryline VINCLAIRE

CONCESSIONS DE LOGEMENT DANS LES EPLE

par nécessité absolue de service

TERRITOIRE	E.P.C.I.	CANTON	COMMUNE	COLLEGE	ADRESSE	VILLE	PRINCIPAL	NATURE DE LA CONCESSION	NOM	PROFESSION	TYPE LOGT	SURFACE	Dépendances	Redevance mensuelle	Consistance (Appt-Maison)	AVIS C.A.	Nouveau, Modification, Renouvellement, Régularisation	DATE DE LA CONCESSION	Propositions des Services
BOULONNAIS	CA du Boulonnais	Boulogne sur Mer 2	BOULOGNE SUR MER	Angellier	13 rue cazin	62200 BOULOGNE SUR MER	Alexandre GIROUX	NAS 2	Gérard MACHAIN	ATTEE	F3	70 m ²	Ø	Ø	Appartement	07/04/2023	Régularisation	06/03/2023	Favorable
MONTREUILLOIS TERNOIS	CC du Haut Pays du Montreuillois	Fruges	FRUGES	Jacques Brel	55 Rue de la Gare	62310 FRUGES	Stéphane BIERLA	NAS 1	Redistribution de logements	Principal	F5	140 m ²	garage	Ø	Maison	26/09/2023	Régularisation	01/09/2023	Favorable
MONTREUILLOIS TERNOIS	CC du Haut Pays du Montreuillois	Fruges	FRUGES	Jacques Brel	28 Rue de la Gare	62310 FRUGES	Stéphane BIERLA	NAS 1		CPE	F4	60 m ²	garage	Ø	Maison	26/09/2023	Régularisation	01/09/2023	Favorable
MONTREUILLOIS TERNOIS	CC du Haut Pays du Montreuillois	Fruges	FRUGES	Jacques Brel	30 Rue de la Gare	62310 FRUGES	Stéphane BIERLA	NAS 1		Infirmière	F4	60 m ²	garage	Ø	Maison	26/09/2023	Régularisation	01/09/2023	Favorable
MONTREUILLOIS TERNOIS	CC du Haut Pays du Montreuillois	Fruges	FRUGES	Jacques Brel	32 Rue de la Gare	62310 FRUGES	Stéphane BIERLA	NAS 1		Adjointe - Gestionnaire	F4	60 m ²	garage	Ø	Maison	26/09/2023	Régularisation	01/09/2023	Favorable
MONTREUILLOIS TERNOIS	CC du Haut Pays du Montreuillois	Fruges	FRUGES	Jacques Brel	57 Rue de la Gare	62310 FRUGES	Stéphane BIERLA	NAS 1		Principale - Adjointe	F5	140 m ²	garage	Ø	Maison	26/09/2023	Régularisation	01/09/2023	Favorable

Légende :

NAS 1 Personnels état
 NAS 2 Personnels ATTEE

CONCESSIONS DE LOGEMENT DANS LES EPLE

PAR COP

TERRITOIRE	E.P.C.I.	CANTON	COMMUNE	COLLEGE	ADRESSE	VILLE	PRINCIPAL	NATURE DE LA CONCESSION	NOM	PROFESSION	TYPE LOGT	SURFACE	Dépendances	Redevance mensuelle	Consistance (Appt - Pavillon)	AVIS C.A.	Nouveau, Modification, Renouvellement, Régularisation	DATE DE LA CONCESSION	Propositions des Services
BOULONNAIS	CC Desvres Samer	Desvres	DESVRES	Du Caraquet	38 rue des écoles RDC n°1	62240 DESVRES	Laurence GEORGE	Convention d'Occupation Précaire	Mathilde LETOREY	Agent d'accueil	F4	85 m ²	Ø	335,09 €	Appartement	26/09/2023	Renouvellement	Du 01/07/2023 au 30/06/2024	Favorable

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Pôle Réussites Citoyennes
Direction de l'Éducation et des Collèges
Service Administratif et Financier

RAPPORT N°19

Territoire(s): Boulonnais, Montreuillois-Ternois
Canton(s): FRUGES, BOULOGNE-SUR-MER-2, DESVRES
EPCI(s): C. d'Agglo. du Boulonnais, C. de Com. du Haut Pays du Montreuillois, C. de Com. Desvres Samer

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 27 MAI 2024

CONCESSIONS DE LOGEMENTS PAR NÉCESSITÉ ABSOLUE DE SERVICE ET CONVENTION D'OCCUPATION PRÉCAIRE DANS LES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX D'ENSEIGNEMENT.

Les articles R. 216-4 à R. 216-19 du code de l'éducation, relatifs aux concessions de logement accordées aux personnels de l'État dans les établissements publics locaux d'enseignement, disposent que la collectivité de rattachement doit délibérer sur les propositions du conseil d'administration transmises par le chef d'établissement, après avis de France Domaines.

Pour répondre aux besoins résultant de la nécessité absolue de service ou de l'utilité de service, le Président du Conseil départemental autorise, par arrêté, les concessions de logement s'inscrivant dans ce cadre, préalablement validées par la Commission Permanente, et signe les titres d'occupation inhérents.

Les chefs d'établissement de deux collèges, m'ont transmis les propositions de leurs conseils d'administration respectifs, reprises dans le tableau ci-annexé, relatives aux concessions de logement pour nécessité absolue de service.

Le chef d'établissement du collège Du Caraquet de Desvres m'a transmis la proposition de son conseil d'administration, reprise dans le tableau ci-annexé, relative aux logements vacants, en vue de l'attribution par convention d'occupation précaire.

Il convient de statuer sur cette affaire et, le cas échéant, d'approuver pour les collèges, les concessions de logement, figurant aux tableaux joints, selon les modalités reprises au présent rapport.

La 3ème Commission - Education, Culture, Sport et Citoyenneté a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 13/05/2024.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil Départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY